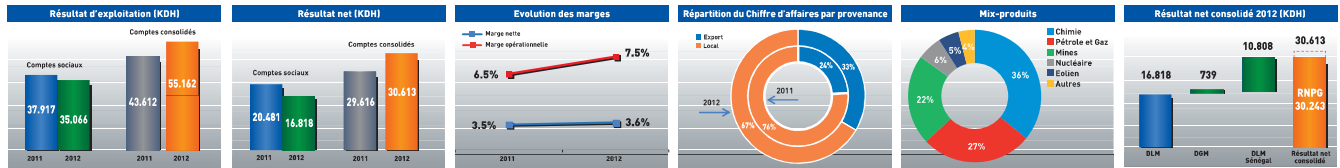


LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DELATRE LEVIVIER MAROC S'EST RÉUNI LE 26 MARS 2013 SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN CLAUDE BOUVEUR POUR EXAMINER L'ACTIVITÉ ET ARRÊTER LES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2012. IL EN RESSORT CE QUI SUIT :



UNE VISIBILITÉ ACCRUE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Pour Delatré Levivier Maroc, l'année 2012 a été marquée par une hausse substantielle de son activité commerciale avec 910 MDH de nouveaux contrats. Dans le cadre de son développement régional, DLM a signé le 14 juin 2012, une prise de participation majoritaire de 50.1% dans sa filiale Delatré Générale de Mécanique (DGM) afin de développer une part significative des travaux récurrents en maintenance et de favoriser les synergies au sein du groupe DLM. De plus, la société poursuit le développement ciblé de son activité à l'international à travers sa filiale Sénégalaise (DLM Sénégal); une implantation stratégique qui recèle de forts potentiels de croissance et de rentabilité sur le continent africain.

UN RECENTRAGE SUR DES ACTIVITÉS À FORTÉ VALEUR AJOUTÉE

L'activité de Delatré Levivier Maroc reflétée par sa production, affiche en 2012 un recul de 11% par rapport à l'année précédente dans un contexte difficile, marqué par le ralentissement de la croissance économique au Maroc, et en raison des arrêts intermittents liés au déménagement vers la nouvelle usine de Tit Mellil. DLM a aussi réalisé des contrats à forte valeur ajoutée « sans fourniture », ce qui a justifié un chiffre d'affaires plus faible cette année. Il est à noter aussi, que le chiffre d'affaires de Delatré Levivier Maroc est basé sur une comptabilité à l'achèvement qui exclut les projets entamés non encore livrés et comptabilisés dans la variation de stock.

Dans le cadre de son plan stratégique, DLM a mis en place un mix produits orienté vers les activités de chimie au Maroc et des mines en Afrique, segments à forte valeur ajoutée qui assurent la pérennité de son cœur de métier. De plus, la hausse de la part de son chiffre d'affaires récurrent lui garantit un développement serein et sécurisé et démontre la robustesse de son modèle d'entreprise ainsi que sa capacité à générer une rentabilité solide.

UN DÉPLOIEMENT DES SYNERGIES GÉOGRAPHIQUES

Profitant des synergies d'activité, du renforcement des orientations stratégiques et d'un développement à l'international, le résultat d'exploitation consolidé de Delatré Levivier Maroc s'est raffermi pour ressortir à 55.2 MDH traduisant une marge opérationnelle de 10.5%. Ce résultat demeure supérieur aux prévisions arrêtées au business plan.

Le résultat net social s'est contracté de 7.5% suite à la prise en compte des résultats de la succursale sénégalaise en 2011 contre leur apparition dans des comptes distincts en 2012. Cependant, la marge opérationnelle a marqué un rebond significatif de 6.5% en 2011 à 7.5% en 2012 résultant de la conjonction de ces projets à plus forte valeur ajoutée et de la bonne maîtrise des charges d'exploitation.

UNE APPRÉCIATION DE LA MARGE NETTE

La marge nette s'inscrit en amélioration passant de 3.5% l'année précédente à 3.6% en 2012.

Sous l'effet des performances en social, de la première année de consolidation des nouvelles filiales, et de la solidité du Business model de DLM, le résultat net part du groupe ressort à 30.2 MDH.

DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire de maintenir le même niveau de dividende que l'année précédente à raison de 10.5 dhs / action compte tenu du doublement du nombre d'actions par attribution d'actions gratuites en 2012.

PERSPECTIVES : UN POSITIONNEMENT DE PLUS EN PLUS OUVERT SUR L'INTERNATIONAL

Le carnet de commandes, s'élevant à 1327 MDH au 1^{er} janvier 2013 contre 701 MDH au 1^{er} janvier 2012, conforte Delatré Levivier Maroc dans son rythme de développement et garantit une sécurité du chiffre d'affaires pour les 2 ans à venir.

DLM compte maintenir son dynamisme d'activité en cohérence avec son plan de développement stratégique tout en renforçant son positionnement à l'international vers d'autres pays de l'Afrique.

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE VENDREDI 24 MAI 2013 À 10 H

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

DELATRE LEVIVIER MAROC, Société anonyme au capital de 125.000.000 Dirhams dont le siège social est à Casablanca, km 9 Route de Rabat, Ain Sebaa, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 18069, convoque ses actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dans les bureaux du siège social le Vendredi 24 Mai 2013 à 10 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2012,
- Rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2012,
- Approbation des comptes dudit exercice,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2012
- Affectation des résultats,
- Quitus de sa gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Approbation des conventions et opérations mentionnées dans le dit rapport,
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2013,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant du dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé. Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95, telle que modifiée par la loi 20-05, relative aux Sociétés Anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription d'un projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception. Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au Siège Social.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration du 26 Mars 2012 est le suivant :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée après avoir constaté :

- Qu'elle a été régulièrement convoquée,
- Qu'elle réunit le quorum prévu par la loi,
- Que les actionnaires reconnaissent avoir été convoqués à la présente Assemblée 30 jours avant ce jour,
- Que le rapport des commissaires aux comptes, l'inventaire, le bilan et les comptes de produits et charges concernant l'exercice 2012 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social 30 jours avant l'Assemblée.

Peut, donc, valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne, en conséquence, décharge de sa convocation régulière au Conseil d'Administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 Décembre 2012, se traduisant par un bénéfice net de 16 818 235,62 Dirhams.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, les affectations suivantes du bénéfice net de l'exercice 2012 :

Bénéfice net après impôt	= DH 16 818 235,62
Affecté à :	
Réserve légale	= DH 840 911,72
Dividendes aux actionnaires	= DH 13 125 000,00
Solde affecté au Report à nouveau	= DH 2 852 323,90

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de **10,50 Dirhams** par action et d'affecter au compte report à nouveau la somme de **2 852 323,90 Dirhams**.

Le compte report à nouveau s'établira à :

Report à nouveau antérieur	= DH 50 740 977,25
Solde affecté au Report à nouveau	= DH 2 852 323,90
Nouveau compte report à nouveau	= DH 53 593 301,15

Le compte report à nouveau s'établira après affectation du solde de l'exercice 2012 à la somme de **53 593 301,15 Dirhams**. Les dividendes seront mis en paiement à partir du 15 Août 2013.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2012.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi 17/95, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration fixe à la somme globale brute de 400 000.00 DH, la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'année 2013.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir les formalités qui seront nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration